



RUN AVENIR REGLEMENT DE L'EPREUVE

Article 1 : Présentation

L'association Défi d'Avenir organise la 2^{ème} édition de la Run Avenir au Grand Parc de Miribel Jonage à Vaulx-en-Velin (69120) le 22 Octobre 2017.

La Run Avenir doit obligatoirement s'effectuer en binôme.

La Run Avenir comporte 2 courses (5km & 10km) sur un parcours de 5km.

Aucune voirie ne sera traversée ; seuls les chemins du Parc seront empruntés.
Le départ sera donné à 10h00 pour le 10km (2x5km), à 10h30 pour le 5km.
Le départ et l'arrivée se feront place de Fontanil au Grand Parc Miribel Jonage.

Article 2 : Inscriptions

Course de 10km ouverte à toutes les personnes nées avant 2011, licenciées ou non.
Course de 5km ouverte à toutes les personnes nées avant 2011, licenciés ou non.

Tarif : 10€/personne pour le 10km ; 5€/personne pour le 5km ; Gratuit pour les personnes nées après 2003.

Les inscriptions peuvent se faire :

- par internet via le site www.defidavenir.org sur le site www.logicourse.fr
- sur place de 8h00 à 9h15 (Au village - Place de Fontanil).

Article 3: Ravitaillements

Un ravitaillement est prévu au 5^{ème} km sur le parcours du 10km.
Un buffet accueillera les coureurs à l'arrivée.

Article 4 : Assurance

Les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile et celles de leurs préposés.

Article 5 : Image

Chaque participant autorise expressément l'organisateur ainsi que les partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître. Par image, il convient d'entendre tous les supports : photos, films..., y compris internet, les documents publicitaires et promotionnels liés à la Run Avenir. Cette autorisation est donnée pour le monde entier et pour une durée de 30 ans.

Article 6 : Parking

Parkings gratuits du Parc Miribel Jonage, situés à proximité du lieu de départ/arrivée, place de Fontanil.

Article 7 : Engagements

En cas de force majeure, événement climatique, catastrophe naturelle ou toute autre circonstance pouvant mettre en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à une réparation de préjudice et remboursement de son engagement.

Tout(e) concurrent qui s'inscrit à la Run Avenir reconnaît avoir connaissance du présent règlement et en accepter les clauses.